



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Procès-verbal du Comité syndical du lundi 28 novembre 2022 à ALLASSAC

Salle culturelle

à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 20 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 18 novembre 2022, assemblé à ALLASSAC, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Nombre de membres			
En exercice	74	Pour	44
Présents	45	Abstention	0
Votants	44	Contre	0

Étaient invités :

M.	Jean-Louis	LASCAUX	Maire d'Allassac	PRESENT
M.	Gabriel	FREYSSINET	Président d'honneur	EXCUSE
M.	Jean-Pierre	BERNARDIE	Président d'honneur	EXCUSE

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
6	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
7	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
8	Cublac	Patrick	VIGNOT	
9	Dampniat	Françoise	POMPIER	
10	Donzenac	Daniel	CANOU	
11	Estivaux	André	CROUZEVALLE	
12	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
13	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
14	Larche	Jean	MEYJONADE	
15	Malemort	Alain	RIGOUX	
16	Mansac	Didier	LABROUSSE	
17	Nespouls	Monique	SERRE-IGOULZAN	
18	Noailles	Hervé	BRUCY	
19	Objat	Michel	DONZEAU	
20	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
21	Sadroc	Gérard	RISACHER	
22	Saint Bonnet la Rivière	Gilbert	VILLEPREUX	
23	Saint-Cernin-de-Larche	Valérie	PERRIER	
24	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
25	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
26	Saint Pardoux l'Ortigier	Christian	MARCOU	

27	Saint Solve	Daniel	FREYGEFOND	
28	Sainte-Féréole	Daniel	SOULARUE	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
29	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
30	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
31	Varetz	Sabine	TERNAT	
32	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
33	Vignols	Steven	BESSON	
34	Voutezac	Jean-Claude Frédéric	REYNAUD GERAUDIE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR				
35	Saint-Sornin-Lavolps	Alfred	GEYL	
36	Troche	Guy	LACHAUD	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
37	Eyburie	Jean-Marie	SERRE	
38	Masseret	Bernard	ROUX	
39	Ornac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
40	Saint-Ybard	Romain	SARDENNE	
41	Uzerche	Jean-François	BUISSON	

Etaient absent.e.s

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Estivals	Christophe	JAROSSON	
3	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
4	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
5	Lissac Sur Couze	Didier	DASHIER	
6	Louignac	Marie-José	POZZA	
7	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
8	Saint Aulaire	Christophe	POUCH	
9	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
10	Saint Cyprien	Sandra	SEIZELARD	
11	Saint Robert	Christophe	MESMIN	
12	Saint Viance	Joël	VANNIEUWENHOVE	
13	Turenne	Rémy	DANIEL	
14	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR				
15	Beyssac	Muriel	DUPUY	
16	Concèze	Anne-Laure	BOUCHOU	
17	Saint Martin Sepert	Sabine	BOSELUT	
18	Saint Pardoux Corbier	Daniel	BOUDINET	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
19	Condat sur Ganaveix	Alexis	DROUET	
20	Espartignac	Lucien	DEMICHÉL	
21	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
22	Meilhards	Yves	MAZERBOURGH	
23	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
24	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
25	Vigeois	André	BESSE	
TULL'AGGLO				
26	Chamboulive	Christian	MADÉLRIEUX	
27	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
COMMUNES INDIVIDUELLES				
28	Jugeals-Nazareth	Lorraine	BROMET	
29	Pierrefitte	Damien	LEFORT	
30	Saint Solve	Olivier	BORDERIE	

M. Jean-Louis LASCAUX, maire d'Allasac accueille chaleureusement les membres du comité syndical du SIAV dans sa commune où se trouve le siège social du SIAV. Ayant d'autres obligations, il souhaite à toute et tous une bonne réunion.

Après l'accueil chaleureux de M. Jean-Louis LASCAUX, maire d'Allasac, Daniel FREYGEFOND, le Président du SIAV remercie les délégué(e)s de leur présence et ouvre la séance.

A. Désignation secrétaire de séance

Christophe BOULOUX, est désigné secrétaire de séance.

B. Nouveau délégué : Frédéric GERAUDIE délégué suppléant de l'agglo de Brive, commune de Voutezac.

Il se présente à l'assemblée.

C. Délibération n°2022 12 : Approbation du compte-rendu du comité syndical du 7 juillet 2022

Le Président soumet le compte-rendu du comité syndical du 7 juillet 2022 à l'approbation des membres. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

D. GEMAPI - Délibération n°2022 11 : attribution lot « tracteur agricole avec équipements forestiers »

Pour donner suite à la procédure de marché public formalisé – appel d'offre ouvert – pour l'acquisition d'un tracteur agricole avec équipements forestiers minimum 140 cv pour travaux en milieux aquatiques. La C.A.O. constituée par délibération n°2022_06 a été réunie les 18 octobre et 17 novembre 2022.

Au vu du rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO du SIAV décident d'abandonner la procédure et décident de mettre en œuvre :

- ☒ **Une procédure sans mise en concurrence : marché négocié pour donner suite à appel d'offre infructueux au motif d'offre inacceptable.**

Après négociations, au vu des nouvelles propositions présentées, les membres de la CAO du SIAV décident d'attribuer le lot à :

ESCURAT SARL LES PRADES 19200 USSEL SIRET :35109929600011

Pour un montant de **300 000€ HT**

Le Président demande l'autorisation de signature des documents contractuels et financiers se rapportant à cette décision.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

E. GEMAPI - Délibération n°2022 12 : plan de financement prévisionnel tracteur agricole avec équipements forestiers

- Après attribution du lot : tracteur agricole avec équipements forestiers minimum 140 cv pour travaux en milieux aquatiques
- Après contractualisation d'un emprunt délibération n°2022_09

DEPENSES		RECETTES	
TRACTEUR*	360 000,00 €	EMPRUNT	200 000,00 €
INTERETS EMPRUNT	9 062,50 €	FCTVA	59 054,40 €
Frais de dossier	200,00 €	SIAS fonds propres	110 208,10 €
TOTAL	369 262,50 €	TOTAL	369 262,50 €

*y compris reprise tracteur 30 000€ HT _ remise exceptionnel 1 500€ HT

AUTOFINANCEMENT EPCI 100% ECHELONNEMENT SUR 7 ANS	
1 ^{ère} année	44 315,44 €
2 ^{ème} année	44 315,44 €
3 ^{ème} année	44 315,44 €
4 ^{ème} année	44 315,44 €
5 ^{ème} année	44 315,44 €
6 ^{ème} année	44 315,44 €
7 ^{ème} année	44 315,44 €
	310 208,10 €

PARTICIPATION PREVISIONNELLE ANNUELLE EPCI GEMAPI			
	Population DGF 2022	7 ans	Par an
	130 083	310 208,10 €	44 315,44 €
CABB	113 948	271 731,07 €	38 818,72 €
CCPU	11 134	26 551,18 €	3 793,03 €
CPLP	3 444	8 212,88 €	1 173,27 €
TULLE AGGLO	1 557	3 712,97 €	530,42 €

Il est proposé au comité syndical, le plan de financement prévisionnel suivant :

Le Président demande l'autorisation de signature des documents contractuels et financiers se rapportant à cette décision.

Les membres du comité syndical délibèrent et acceptent à l'unanimité.

Suivi après comité syndical : la reprise de 30 000€ HT n'est pas soumise à la TVA, ce qui induit une modification du prix HT du tracteur. Le plan de financement prévisionnel sera réactualisé.

L'acte d'engagement a été signé avec la société ESCURAT, le déblocage des fonds liés à l'emprunt contractualisé avec le Crédit Agricole sera le 1^{er} mars 2023.

F. ADMINISTRATION GENERALE /GEMAPI : - Délibération n°2022 13 attributions MAPA assurances lots 1 à 7;

En réponse au MAPA assurances article L.2123-1 du code de la commande publique comprenant :

Lot1 multirisque habitation, incendie et dommages aux biens

Lot2 responsabilité civile dommages causés à autrui

Lot3 flotte automobile

Lot4 auto-mission ou auto-collaborateurs

Lot5 protection juridique de la collectivité

Lot6 protection juridiques des élus et des agents

Lot7 risques statutaires

9 dossiers ont été retirés

4 dossiers ont été déposés dont :

SMACL 7 dossiers lots 1 à 7

SOFAxis/CNP 1 dossier lot 7

Sarre et Moselle/Allianz 1 dossier lot 5

SARL 2C COURTAGE/CFDP assurances 1 dossier lot 5

Après présentation des offres et analyse,

Les membres du comité syndical décident d'attribuer :

L'ensemble des lots (lots 1 à 7) à la société SMACL 141 avenue Salvador Allende 79000 NIORT – SIRET : 833 817 24 000 29

Ils autorisent le Président à signer tous les documents afférents à cette souscription.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

G. ADMINISTRATION GENERALE/GEMAPI : - Délibération n°2022 14 Dématérialisation de la publicité des actes

Dans le cadre de la dématérialisation de la publicité des actes des collectivités territoriales, selon l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'acter le mode de publicité.

La publication électronique est actée, le SIAV (syndicat mixte fermé) disposant d'un site internet.

www.siaav-vezere.fr

Les membres du comité syndical délibèrent et acceptent à l'unanimité.

H. Projet délibération pour saisine CDG 19 comité technique RIFSSEP :

Le Président présente ce projet de création et de révision du RIFSSEP qui sera soumis à la saisine du CTP du Centre de gestion.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

I. ADMINISTRATION GENERALE : - Délibération n°2022 16 renouvellements des contrats de prestation des logiciels comptabilité publique

Les contrats de prestation concernant les logiciels de comptabilité publique arrivent à terme.

Il est proposé de renouveler les prestations contractuelles auprès de la Société ODYSSEE ZI LA RIVIERE rue de l'Industrie 19360 MALEMORT SIRET B 388 126 773 00026 dans le cadre des dispositions de l'article R2122-3 créé par décret n°2019-1075 du 3 décembre 2018 – relatif aux Marchés Publics sans publicité ni mise en concurrence.

Ce renouvellement comprend le contrat de maintenance (558,52€/an) et le contrat 3C (884,54€/an) pour les logiciels installés pour une durée à effet du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le Président sollicite l'autorisation des membres du comité syndical pour la signature des documents se rapportant à ce renouvellement.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

J. GEMAPI : - Délibération n°2022 13 AAP Appel à projet Educ'Eau

Dans le cadre du XIème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le SIAV, en partenariat avec les EPCI ayant la compétence GEMAPI sur les bassins de la Vézère amont et de la Corrèze propose de développer des outils et actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques adaptés aux enjeux du territoire et à destination de différents publics (élus, usagers, cadre scolaire, grand public...).

Le projet comporte plusieurs axes :

- La création d'outils pédagogiques itinérants dédiés aux bassins Vézère amont-Corrèze
- L'organisation d'un programme d'éducation lié aux milieux aquatiques

Les principaux thèmes adaptés aux enjeux du territoire sont :

- La ressource en eau
- Le dérèglement climatique
- La découverte des rivières et zones humides
- La gestion intégrée et jeux d'acteurs

Ce projet destiné à la sensibilisation de la population sur la ressource en eau et les milieux aquatiques face au changement climatique se traduit financièrement selon le plan suivant :

Plan de financement : Projet EDUC'EAU : 139 550€ Financement : 80% Autofinancement : 20%

Dans le cadre du dépôt de ce projet, le Président sollicite les membres du comité syndical pour l'autoriser à répondre à ce projet et à demander les aides financières s'y rapportant.

Les membres du comité syndical délibèrent et acceptent à l'unanimité.

K. GEMAPI : - Délibération n°2022 14 Renouvellement convention de l'Entente avenant n°1

À la suite de la création de l'Entente à l'échelle du bassin versant, le 28 avril 2021, et afin de finaliser la réalisation du PPG Plan Pluriannuel de Gestion, il est proposé de prolonger la durée de la convention initiale cf. Article 5 « La prise d'effet et durée de la convention » est modifié comme suit :

*Avenant n°1 « La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin lors du solde administratif et financier de l'opération soit au plus tard le **31 décembre 2024**.*

La durée de la convention pourra être prolongée ou reconduite par avenant formalisé dans les mêmes conditions que celles présidant à l'établissement de la présente convention initiale ».

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

L. Projet convention de coopération

Le SIAV a été sollicité pour l'enlèvement d'embâcles sous les ponts départementaux, après analyse des statuts, ceux-ci ne l'autorisent pas en l'état de conventionner moyennant une participation financière.

Néanmoins, le SIAV se rapprochera des services pour étudier les possibilités d'intervention en attendant cette modification.

La prochaine modification des statuts intégrera la possibilité de proposer des conventions de prestations de service.

M. Projet de création d'une structure d'accueil « maison de l'Eau ».

Le Président informe de l'actualité de ce projet :

- Abandon du site de l'ancien restaurant de Garavet après visite (coût et aux travaux conséquents)
- Proposition d'un bâtiment municipal sur le site de Garavet (Allasac)

Le Président informe que la découverte de ce bâtiment potentiellement intéressant date d'un mois environ.

Cette proposition serait intéressante, car elle allie la restauration d'une ancienne gravière, la préservation de zones humides et d'autres actions liées à la biodiversité.

J. PONCHARAL demande quel est l'état du bâtiment ?

C. BOULOUX répond que tout l'ensemble est à refaire, il explique que c'est un concours de circonstances, M. le Maire souhaite redynamiser le site de Garavet, la rencontre avec M. Bernard CHOUZENOUX président A.A.P.M.A du Scion Allasacois conforte l'idée de redécouverte de ce site avec proposition d'actions.

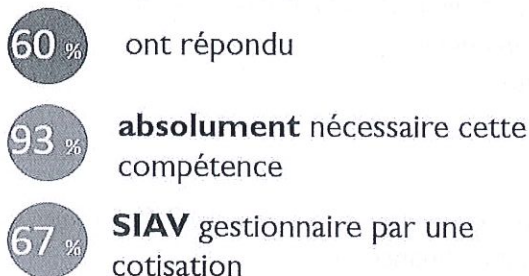
D. FREYGEFOND, évoque un plan de préservation des zones humides qui pourrait être porté entre autres par le SIAV.

N. Point sur l'étude transversale cartes sentiers, sauvegarde du patrimoine, opérations aménagements, Natura 2000 et orientations.

C. BREIL présente le retour sur les questionnaires adressés aux communes adhérentes et destinés à connaître leur sensibilité.

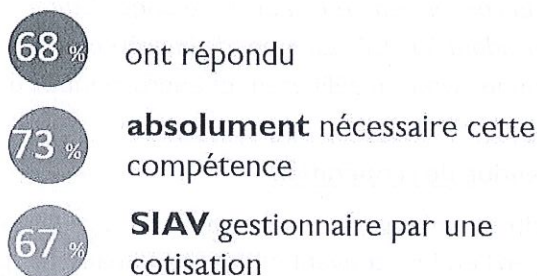
Retour sur les questionnaires :

Sauvegarde du patrimoine



Association du patrimoine, animations, communication, riverains

Sentiers



Communication, entretien/balisage, ouverture de sentier

Au stade de cette étude, Ch. BERNET, propose de structurer maintenant ces cartes. Cette étude va déterminer l'orientation du SIAV en matière de modification des statuts.

O. Informations : Présentation du PowerPoint GEMAPI

– **COPIL du 30 septembre 2022**

M. ROUX présente le 1^{er} COPIL sur la gestion coordonnée des milieux aquatiques des bassins versants de la Vézère et de la Corrèze-auquel ont participé 47 personnes.

Le Président rappelle l'importance de ce travail, qui appelle à la polyvalence des compétences, qui demande un temps important d'analyse, de diagnostic et de concertation.

Ce travail sera présenté en conférence des maires de l'Agglo de Brive. (En janvier 2023)

Les 7 collectivités concernées par l'entente pour réaliser un programme d'actions GEMAPI sur les BV VEZERE-CORREZE sont :

Agglo de Brive, Haute Corrèze Communauté, Midi-Corrézien, Vézère-Monédières-Millesources, Tulle Agglo, Ventadour-Egletons-Monédières et le SIAV.

– **Situation PPGC Programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée**

Définition des objectifs de gestion en vue d'établir les actions du PPG (printemps 2023).

J. PONCHARAL propose la création d'un groupe communautaire pour qu'il soit informé des travaux et la diffusion d'extraits vidéo à la population de l'Agglo de Brive.

Cela peut être proposé dans le cadre d'un projet de financement CE/Biodiversité.

J.L. MICHEL dit que de multiples acteurs sont concernés par le sujet Eau, les actions se dégagent aujourd'hui et font avancer cet enjeu majeur.

M. ROUX rappelle que les objectifs de gestion doivent être analysés précisément.

- 70 kms de rivière Vézère, 50 kms de rivière Corrèze sont impactés de divers désagréments.

Une démarche collective est nécessaire.

Le COPIL permet ce travail en commun et avec les acteurs concernés.

V. PERRIER, acte et remercie le travail des élu·e·s, elle rappelle les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

P. Prochain comité syndical

L'information sera diffusée en fonction de la date de vote des budgets
Fin de la réunion 22 h 30.

Christophe BOULOUX
Secrétaire de séance.....

Daniel FREYGEFOND
président SIAV



